

Concernant l'octroi du Secrétariat de la Province à la S.C.H.N., monsieur Raymond Goudreault donne un compte rendu de ses entretiens avec les autorités gouvernementales. - A l'avenir, la S.C.H.N. bénéficiera d'un octroi annuel de \$ 2,000.00 au lieu de \$ 1,000.00. Les membres du Conseil discutent de l'expansion des C.S.N. et de la possibilité d'ouvrir une succursale ou secrétariat des C.S.N. au niveau Provincial, à Québec. - Dr Emile Jacques souligne le danger que le secrétariat de Québec reçoive des octrois directement du Gouvernement sans passer par Montréal; cela nuirait à une saine administration de la Société et de sa filiale les C.S.N. On se demande alors quelles sont les réglementations de la Société à ce sujet, et quelles sont les possibilités de modifier ces réglementations afin de permettre une autonomie plus complète des C.S.N. Tous les membres du Conseil sont convaincus de l'importance d'étudier sérieusement cette question d'expansion de la Société en accordant une liberté plus ou moins grande aux C.S.N., principale filiale de la S.C.H.N. - Toute chose la discussion sur le sujet, Dr Emile Jacques demande qu'un mémoire sur la situation actuelle des C.S.N. soit préparé par le Comité de Directeurs, au nom de la Commission des C.S.N. et soumis à l'étude des membres du Conseil de la S.C.H.N. à la prochaine réunion.

Selon l'ordre du jour, M. Raymond Goudreault suggère une campagne de recrutement de nouveaux membres. - Le travail

UQAM

La SCHN demande la réalisation d'un mémoire sur la situation des C.J.N. au sujet notamment de leur autonomie. Extrait de la 115^{ème} séance du conseil de la SCHN, 25 février 1957.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.

Fonds d'archives de la Société canadienne d'histoire naturelle, 15P1/2.